

Niveau :	LICENCE MS - NIVEAU IV					année
Domaine :	SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES					L3 180 ECTS
Mention :	ACTIVITES SPORTIVES					
Parcours :	MANAGEMENT DU SPORT					
Volume horaire étudiant :	165 h	255 h	114 h	h	Stage 8 sem (minimum) Projet tut 48 h	534 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais		Examens : 35h	

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Bouchet Patrick Professeur des Universités ☎ 03.80.39.67.46 patrick.bouchet@u-bourgogne.fr	Chirade Amandine ☎ 03.80.39.67.08 amandine.chirade@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFRSTAPS

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

Les deux objectifs généraux de la formation de la licence Management du Sport (MS) sont : scientifique (la poursuite d'étude en Master MS) et professionnel (l'insertion dans le milieu socio-économique à Bac +3). La Licence MS de Dijon (co-habilitée avec l'UFR de Besançon) forme des étudiants capables de participer aux développements stratégiques et opérationnels des structures liées aux sports et aux loisirs actifs (événement, prestation, fabrication, distribution, diffusion) principalement dans les secteurs privé (marchand et non marchand) et public.

Les connaissances apportées leur permettront de comprendre le contexte juridique des pratiques, le fonctionnement des institutions et des structures (marchandes et non marchandes), la construction d'un bilan et d'un compte d'exploitation, les bases de la communication et du marketing, les outils d'analyse (enquêtes, questionnaires) et d'intervention (conduite de projet), appliqués à ces milieux.

Nous souhaitons permettre à ces jeunes d'obtenir un profil très polyvalent, leur permettant ainsi de se spécialiser par la suite dans le domaine de prédilection (marketing, communication, gestion, événementiel, etc.). Ces objectifs sont en parfaite adéquation avec les compétences attendues et listées dans la fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

■ Débouchés du diplôme (métiers) :

La collaboration étroite avec les professionnels de l'événementiel, de la distribution d'articles de sport, des collectivités est un souci permanent car ce sont les principales niches d'emplois des étudiants à Bac+3 auxquelles s'ajoutent des emplois dans la fonction publique territoriale. En effet, même si la région Bourgogne Franche Comté ne dispose que de peu d'industrie (Lapierre, Degré 7, Julbo...) dans le domaine du sport, elle possède de nombreux

magasins de produits sportifs (Décathlon, Intersport, GO Sport...) et des structures de services sportifs ou de loisirs actifs (salles de remise en forme, de danse, de bien être, de urban soccer...) privés et publiques.

De plus, la grande majorité des diplômés de la licence se dirige vers un Master Management du Sport (à Dijon ou ailleurs en France ou dans le Monde), mais également d'autres mentions de Master STAPS ou de Sciences de Gestion, ou des Ecoles de Commerce. La possibilité de présenter des concours de la fonction publique territoriale à l'issue de la L3 MS correspond souvent à la volonté de l'étudiant d'avoir une double formation.

Types d'emplois accessibles :

L'insertion principale à l'issue de la Licence Management du Sport est liée à plusieurs secteurs d'activités : Industrie de produits sportifs et distribution d'articles de sport, Événementiel sportif, Services de loisirs actifs, Services des collectivités territoriales. Tous les métiers du développement des activités physiques et de loisir actifs au sein de petites structures ou concernant des populations spécifiques, mais également les métiers de l'évènementiel, du conseil, du marketing, de la communication sont possibles.

- Organisateur d'événements sportifs
- Chargé de communication
- Responsable d'univers ou de ventes
- Chargé de développement des structures de services sportifs ou de loisirs actifs
- Conseil en développement des aménagements et équipements sportifs
- Directeur administratif dans les petites et moyennes structures sportives...

Codes des Fiches ROME : les plus proches : 23211, K1802 : développement local
Fiche RNCP : Code NSF 335 : Animation sportive, culturelle et de loisirs

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Pour mettre en application les objectifs généraux fixés, les enseignements se font plus sur le mode CM, TD et TP, et ces objectifs sont déclinés de la manière suivante au niveau S4, S5 et S6.

- Le projet tutoré, qui représente lui aussi une UE entière (6 ECTS), confronte les étudiants (groupe 4-5 personnes) à la réalité d'une commande professionnelle ainsi qu'à sa résolution. Il nécessite la mobilisation de connaissances et d'outils spécifiques au management. Les projets se déroulent tout au long des 2 semestres de septembre à mai.
- Les évènements sportifs : Raid de l'UB, Championnats du CRSU, Événements SUAPS..., sont des leviers importants de par les outils qu'ils nécessitent de mobiliser (marketing, conception d'une offre, stratégie de communication, prévisionnel et gestion financière, négociation partenariale, sponsoring, etc.).
- Le nombre d'intervenants professionnels et les volumes d'heures assurés sont importants. Ils permettent d'assurer le lien entre l'université et le monde socio-économique.
- Dans le cadre de leur formation, les étudiants sont confrontés à des réalités territoriales. Le concept « stage Training-management » que nous construisons ici représente un outil de formation incontournable au service des étudiants et de la structure qui les forme. Les compétences acquises et démontrées par les stagiaires lors de ces séquences de formation assoient l'attractivité des diplômés et de l'établissement.
- L'ensemble des compétences acquises lors des 3 semestres de spécialisation est soumis à 2 temps de réflexion, nécessitant une auto-évaluation : en L2 en utilisant le PEC ; en L3 avec des Ateliers Projets Professionnels.
- Les Unités d'Enseignement Transversales sont présentes dans la formation. Elles couvrent l'acquisition de compétences en langue anglaise, la maîtrise des outils informatique (C2I) et vidéo, la réflexion sur le projet de l'étudiant (PEC, APP). Enfin, la recherche documentaire ou encore les statistiques permettent de renforcer les outils nécessaires à l'initiation à la recherche.
- Les modalités d'évaluation des compétences renvoient à l'utilisation de contrôles continus et terminaux. Elles utilisent des supports de production écrite, orale ou encore pratique.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Les Compétences attendues en fin de formation sont déclinées ci-dessous pour le parcours MS (S 4, 5 et 6)

Compétences disciplinaires

- Mobiliser des concepts scientifiques pluridisciplinaires concernant les activités physiques et/ou sportives, la motricité spécifique ainsi que l'environnement physique, institutionnel, social et humain pour analyser l'activité d'une personne ou d'un groupe. (UE41, 42, 62, 61)
- Mettre en œuvre des modèles théoriques et méthodologiques pour établir le diagnostic préalable d'une situation mettant en jeu l'AP/S. (UE 45, 51, 61, 63, 65)

- Utiliser des outils et techniques d'analyse d'une activité physique (collecte des données par les outils adaptés, traitement et interprétation des résultats). (UE 44, 54, 64)
- Elaborer des éléments de conception, planification et programmation pour l'évolution ou la transformation d'une situation diagnostiquée et mettre en œuvre les techniques adéquates. (UE 41, 44, 54, 62, 63, 64)
- Disposer d'une expérience personnelle approfondie de la pratique des APS. (UE 44, 54, 64)

Compétences préprofessionnelles

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. (UE 41, 45, 63)
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs. (UE 61, 62)
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. (UE 45, 61, 63)
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. (UE 41, 51, 65, 63)
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. (UE 45, 63)
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte (UE 45, 62, 63)
- Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre. (UE 45, 62, 63, 65)

Compétences transversales et linguistiques

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe (TC L1 + UE 45, 52, 61)
- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet (TC L1 + UE 41, 51, 61)
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation (TC L1 + UE 41, 51, 61)
- Développer une argumentation avec esprit critique (TC L1 + UE 41, 51, 61)
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française (TC L1 + UE 41, 51, 61)
- Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales dans au moins une langue vivante étrangère. (TC L1 + UE 43, 51, 53)

Compétences réflexives

- Autoévaluation : lors des stages, l'étudiant se doit de remplir régulièrement un bilan personnel de son intervention (bilan, 3 entretiens durant l'année). A l'issue des évènements et des recherches - sous couvert d'une réflexion problématisée – un bilan personnel est demandé.
- Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) : des cours sont proposés aux étudiants en L1-2 (partie TC)
- Projet personnel et professionnel : les étudiants affinent leur projet personnel au cours des Ateliers de L2 (TC+UE 53)

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

Tout étudiant du parcours ayant réussi ses examens de L2 ou ayant obtenu l'autorisation de poursuivre en AJAC.

En formation initiale : elle est **accessible sur dossier** aux titulaires d'un DEUG, DEUST, DUT ou BTS, relevant en particulier des domaines suivants :

- ✓ DEUG STAPS / Sciences économiques / AES / IUP...
- ✓ DEUST animation, gestion, développement des APS / Gestion, administration, animation des structures de sports, loisirs, tourisme / Agent de développement local / Management des activités physiques et sportives...
- ✓ DUT gestion des entreprises et des administrations / Techniques de commercialisation / Gestion administrative et commerciale...
- ✓ Elle est également accessible sur dossier en formation initiale aux diplômés " Jeunesse et Sport " : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1^{er} et 2^e degré, BP JEPS, BEATEP, DE...
- ✓ Cette formation peut également intéresser des étudiants sportifs inscrits sur une liste " haut niveau " ou en "reconversion" dans le domaine du Management du Sport.

En formation continue : le recrutement des stagiaires proviendra essentiellement des salariés du secteur du management du sport justifiant d'une **expérience professionnelle de cinq ans cumulés** (s'adresser au secrétariat du SEFCA – Formation continue – B.P. 27877 – 21078 DIJON CEDEX). Une demande de validation des acquis professionnels sera nécessaire.

■ sur sélection :

Pour tout changement de parcours en fin de L2 ou après une L3, l'étudiant devra constituer un dossier de candidature et le déposer au service de scolarité L3 avant la date limite indiquée. La constitution de ce dossier est organisée par la fiche de « Demande de changement de parcours pour une admission en L3 STAPS », disponible sur le site de l'UFRSTAPS. La demande sera étudiée en commission après le jury de session 2 lors de chaque année universitaire. Un entretien individuel peut venir la compléter.

Une sélection sur dossier sera faite pour les étudiants qui ne sont pas issus de de la L2 STAPS du Creusot et de Dijon, car l'obtention de la L3 MS permet aux étudiants de bénéficier d'une carte professionnelle dans le domaine de l'Animation Sportive auprès de la DRJS.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

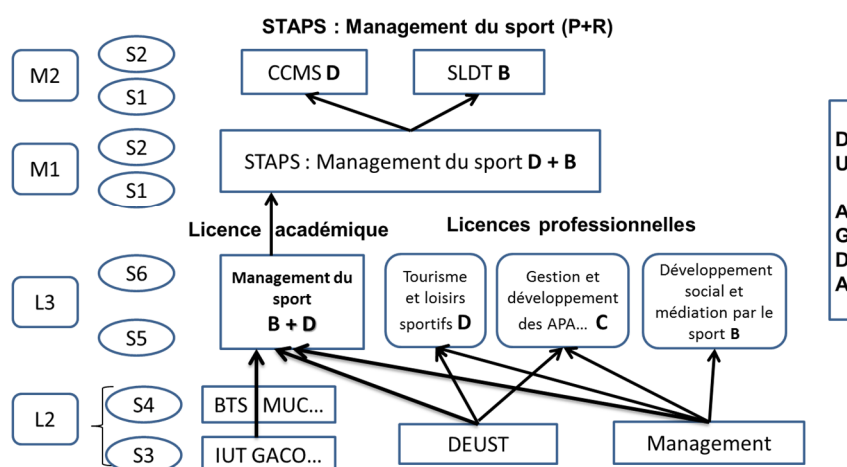
- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

Le schéma de la formation Licence pour les parcours dont Management du Sport est présenté ci-dessous. Les passerelles avec les autres mentions de licence, DUT, BTS, DEUST..., se font au cas par cas.

STAPS : Management du Sport Dijon - Besançon



■ Lien Recherche / Formation

La présence à la fois de 10 professeurs des universités et maîtres de conférence dans la formation et d'une UE (61) complète dédiée à l'initiation à la recherche permet aux étudiants de bénéficier des apports théoriques et pratiques liés (ou non) aux recherches scientifiques des intervenants. Cela leur permet également de bénéficier d'un temps de recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales. A cela s'ajoute le projet tutoré dans le domaine du management du sport (UE 62) qui peut permettre la mise en place d'une méthodologie de recherche.

Le lien recherche- formation se fait à travers l'intervention de nombreux enseignants chercheurs dans le cadre de la formation. Des doctorants ou docteurs prennent également en charge certains cours en mobilisant des outils, méthodes spécifiques, liés à la recherche. Les stages sont aussi l'occasion de mettre en place un protocole simple pour mieux assimiler les savoirs et savoir-faire.

■ Partenariats professionnels

Outre les intervenants de l'Université de Bourgogne et de Franche-Comté (PU, MCF, PRAG, PRCE, Doctorants), les partenaires sont donc essentiellement locaux du secteur public (CR, CG, ville, CDT) et privé (club pro, OT, entreprises marchandes), mais également nationaux (Salomon, Rip Curl, Alibert trekking). Ils se positionnent dans le champ des loisirs actifs. Les professionnels du sport interviennent à différents niveaux : vacations d'enseignement, conférences et témoignages, offres de projets tuteurés, offres de stage, participation au conseil de perfectionnement de la filière management, partenaires des évènements sportifs

Un échantillon représentatif de ces professionnels est présent dans le Conseil de Perfectionnement. L'accueil de stagiaires en entreprises et collectivités donne l'occasion de rencontrer d'autres partenaires.

■ La Licence MS est ouverte à ce jour aux candidats pouvant bénéficier d'un contrat de professionnalisation et ou d'apprentissage.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

Les modalités d'enseignement prévues en Licence MS sont de trois natures : présentiel en S1, S2 et S3, dupliqué en présentiel et à distance pour le S4 (avec l'antenne du Creusot), et hybride en S5 et S6. Elle comprend :

- des contenus spécifiques pour un volume horaire global de **534** heures d'enseignement (CM, TD, TP), dont :
- un événement à organiser intégralement durant l'année : **le Kir Aventure**
- un projet tutoré de **48 heures** dédiés au sport universitaire et à la promotion de filière MS
- un stage professionnel de **8 semaines minimum** en immersion.

SEMESTRE 5

UE 51	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Marketing des entreprises sportives	Les fondements stratégiques des entreprises sportives	15	6		21	3	CT (Ecrit)	CT (Ecrit)	3		3
	Les fondements marketing des entreprises sportives	9	18		27	3	CT (Ecrit)	CT (Ecrit)	3		3
TOTAL UE		24	24		48	6			6		6

UE 52	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils de gestion et de communication	Outils de communication	6	15	12	33	3	CT (Ecrit ou Dossier)	CT (Ecrit ou Dossier)	3		3
	Outils comptables	24	15		39	3	CT (Ecrit ou Dossier)	CT (Ecrit ou Dossier)	3		3
TOTAL UE		30	30	12	72	6			6		6

UE 53	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils d'aide à la professionnalisation	Atelier professionnel	3	9		12	3	CC	Report CC		3	3
	Langues			18	18	3	CT (Ecrit ou Dossier)	CT (Ecrit ou Dossier)	3		3
TOTAL UE		3	9	18	30	6			3	3	6

UE 54	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion de pratiques sportives et de loisirs	Spécialité Sportive		12	12	24	2	CC	Report CC		2	2
	Diagnostic d'offre de pratiques sportives ou de loisirs	3	6	12	21	2	CC et CT (Dossier)	CC et CT (Dossier)	1	1	2
	Construction d'une offre pédagogique de pratiques sportives ou de loisirs et communication	3	6	12	21	2	CC et CT (Dossier)	CC et CT (Dossier)	1	1	2
TOTAL UE		6	24	36	66	6			2	4	6

UE 55	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Management de services sportifs et de loisirs actifs	Du tourisme sportif au marketing touristique et de destination	12	12		24	3	CT (Ecrit ou dossier)	CT (Ecrit ou dossier)	3		3
	Management de projet de services sportifs et de loisirs	15	9		24	3	CT (Ecrit ou dossier)	CT (Ecrit ou dossier)	3		3
TOTAL UE		27	21		48	6			6		6

TOTAL S5	90	108	66	264	30			20	10	30
-----------------	-----------	------------	-----------	------------	-----------	--	--	-----------	-----------	-----------

SEMESTRE 6

UE 61	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodologie de la recherche	Culture scientifique	12	12		24	6	CT (Ecrit ou Dossier) et CC	CT (Ecrit ou Dossier) et CC	4	2	6
	Enquêtes	12	12		24						
TOTAL UE		24	24		48	6			4	2	6

UE 62	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion d'un événement sportif : Le Kir Aventure	Préparation d'un événementiel et présentation du Kir Aventure	6	21	3	30	6	CC et CT (Dossier)	Report CC et CT (Dossier)	4	2	6
	Ingénierie et projet événementiel du KIR Aventure	6	21	3	30						
TOTAL UE		12	42	6	60	6			4	2	6

UE 63	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage professionnel de 2 mois minimum	CV en ligne et entretien (stage-embauche) et relation clientèle	9	15		24	3	CC et CT (Dossier)	Report CC et CT (Dossier)	2	1	3
	Suivi de stage		18		18	3			2	1	3
TOTAL UE		9	33		42	6			4	2	6

UE 64	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion de pratiques sportives et de loisirs	Spécialité Sportive		12	12	24	2	CC	Report CC		2	2
	Préparation logistique du Kir Aventure	3	6	15	24	4	CC et CT (Ecrit ou Dossier)	Report CC et CT (Ecrit ou Dossier)	2	2	4
	Gestion in situ du Kir Aventure	3	6	15	24						
TOTAL UE		6	24	42	72	6			2	4	6

UE 65	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Projets tutorés (pour les alternants, mise en place d'un projet dans l'entreprise)	Gestion de projet « Sport Universitaire »	12	12		24	3	CC et CT (Dossier)	Report CC et CT (Dossier)	2	1	3
	Gestion de projet pour la Filière MS	12	12		24	3	CC et CT (Dossier)	Report CC et CT (Dossier)	2	1	3
TOTAL UE		24	24		48	6			4	2	6

TOTAL S6		75	147	48	270	30			16	14	30
-----------------	--	-----------	------------	-----------	------------	-----------	--	--	-----------	-----------	-----------

■ Organisation des études.

L'organisation des études et des examens à la Faculté des Sciences du Sport s'effectue dans le respect du Référentiel Commun des Études L-M-D de l'Université de Bourgogne/Franche Comté, adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et par le Conseil d'Administration en date du 08/07/2016.

Ce référentiel Commun des Études est consultable en ligne sur le site de l'Université.

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● Sessions d'examen (évaluation des examens : 35 heures)

Session 1 du semestre 1 : fin décembre et/ou début janvier (certaines épreuves peuvent être anticipées).

Session 1 du semestre 2 : fin avril et/ou début mai et/ou septembre (soutenance de mémoire Masters et Licence Pro). Certaines épreuves peuvent être anticipées pour faciliter l'organisation des examens.

Sessions 2 des semestres 1 et 2 : mi-juin à début septembre.

● Règles de validation, de compensation et de capitalisation :

Validation

Les unités d'enseignement, semestres et années sont validés :

- soit par obtention de chacun des éléments qui la (le) composent ;
- soit par compensation entre ces éléments et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 ;

La validation des unités d'enseignement, semestres et années entraîne la capitalisation des crédits associés. Il en est de même pour les éléments constitutifs s'ils sont porteurs de crédits.

Compensation

La compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues lors des évaluations, pondérées par les coefficients, et s'opère :

- entre les éléments constitutifs d'une même UE (si ces EC sont crédités en ECTS)
- entre les UE d'un même semestre ;
- entre les deux semestres de la **même année** universitaire.

Aucune note éliminatoire n'est autorisée.

Capitalisation

Les éléments constitutifs, unités d'enseignement et semestres, dont la valeur en crédits européens est fixée, sont capitalisables. Tout semestre, toute UE, tout élément constitutif crédité(e) capitalisé(e) est définitivement acquis(e). Il (elle) ne peut être passé(e) à nouveau par l'étudiant.

Il en est de même pour les UE non validées mais qui se trouvent dans les semestres validés par compensation ainsi que pour le semestre non validé mais qui se trouve dans une année obtenue par compensation.

Les éléments constitutifs, UE et semestres sont affectés d'un coefficient. Les UE sont affectées de coefficients qui peuvent être différenciés, en Licence, dans un rapport variant de 1 à 5.

- **Capitalisation de l'UE** : chaque UE est définitivement validée et capitalisée soit par obtention de chacun des éléments constitutifs qui la compose (si ces EC sont crédités), soit par compensation (moyenne générale pondérée des éléments constitutifs de l'UE supérieure ou égale à 10 sur 20)
- **Capitalisation du semestre*** : chaque semestre est définitivement validé et capitalisé soit par obtention de chacune des UE qui le composent, soit par compensation entre les UE et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 ;
- **Capitalisation de l'année*** : chaque année est validée soit par obtention de chacun des deux semestres qui la composent soit par compensation entre les deux semestres et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20.

*** Voir régime spécifique pour les licences professionnelles**

● **Conservation et report de notes**

L'étudiant non admis en session initiale bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les éléments constitutifs et UE validés (note égale ou supérieure à 10/20) lors de cette session.

Lors de la session de rattrapage, l'étudiant repasse, pour chacune des UE non validées, les éléments constitutifs auxquels il n'a pas obtenu la moyenne **si ces éléments constitutifs sont individuellement crédités** (ayant une valeur en crédit ECTS).

ATTENTION : Dans le cas où les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas crédités en ECTS l'étudiant **repasse tous les éléments constitutifs de l'UE y compris ceux dans lesquels il a obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne (10/20).**

Les notes et résultats de la session de rattrapage annulent et remplacent ceux de la première session, sauf pour les notes de contrôle continu qui peuvent être conservées d'une session à l'autre.

Les étudiants de l'UFR STAPS inscrits sur la liste nationale des sportifs de haut niveau et/ou PEP'S peuvent conserver d'une session à l'autre ou d'une année à l'autre, l'ensemble de leurs notes, à condition d'en faire une demande explicite au responsable du diplôme et au coordonnateur PEP'S de l'UFR STAPS qui se réservent le droit de valider ou d'invalider cette demande.

● **Poursuite des études (étudiants AJAC)**

La poursuite des études en L2 est **possible** pour tout étudiant à qui il manque au maximum 12 ECTS par semestre de L1 (soit au moins 18 ECTS acquis au S1 et au moins 18 ECTS acquis au S2)

La poursuite des études en L3 est **possible*** pour tout étudiant à qui il manque au maximum 12 ECTS par semestre de L2 (soit au moins 18 ECTS acquis au S3 et au moins 18 ECTS acquis au S4)

***sauf en L3 professionnelle où il faut avoir 120 ECTS.**

TRÈS IMPORTANT : le système AJAC n'est en aucun cas obligatoire et n'est pas automatique. Le jury souverain, au vu du référentiel commun des études, de la fiche filière et après étude des situations particulières, dresse la liste des étudiants pouvant solliciter le statut AJAC.

Les étudiants AJAC choisissant de progresser dans le cycle Licence, avec des « dettes » sur les ECTS permettant la validation du semestre et / ou de l'année, **devront demander explicitement le droit d'être inscrit en tant qu'étudiant AJAC en adressant une demande au service de scolarité concerné immédiatement après l'affichage des résultats.**

Les étudiants seront obligatoirement informés des conséquences liées à ce statut.

L'UFR de rattachement de l'étudiant s'engage à ce que, dans la mesure du possible, l'ensemble des enseignements obligatoires puisse être suivi par l'étudiant pour les deux semestres engagés en parallèle.

● **Assiduité**

Les TP et les TD sont obligatoires (sauf régimes particuliers ci-dessous). La justification des absences se fait auprès de l'enseignant du cours concerné et est examinée par le responsable du diplôme.

TROIS ABSENCES INJUSTIFIÉES OU NON AUTORISÉES AUX TP ET TD PAR U.E., ENTRAÎNENT L'INTERDICTION DE PASSER LE OU LES EXAMENS RELATIFS À CELLE –CI, SUR L'ENSEMBLE DES SESSIONS.
--

Les demandes exceptionnelles d'autorisation d'absence devront parvenir au responsable de promotion 15 jours avant la période concernée.

Dans tous les cas, l'absence sera justifiée si et seulement si un document est fourni au responsable de promotion et une copie présentée à/aux enseignant(s) concerné(s).

- ***Année commencée en retard***

L'étudiant doit prendre toutes les dispositions pour avoir connaissance des dates de rentrée auprès de la scolarité de l'UFR STAPS afin d'être présent le jour de la rentrée. Dans le cas contraire, l'étudiant sera considéré comme absent durant tous les enseignements s'étant déroulés de la rentrée au jour de son arrivée, et la règle des absences s'appliquera.

Pour les étudiants concernés par les réorientations en cours d'année, une commission étudiera les demandes faites sur la base d'un dossier fourni par l'étudiant.

- ***Modalités de contrôle des connaissances***

Selon l'article 11 de l'arrêté du 11 juin 2011, les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies. Le mode du contrôle continu et régulier fait l'objet d'une application prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence. Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives du diplôme.

Selon l'article 15 de l'arrêté du 11 juin 2011, les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et des diplômes de licence et master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Les modalités de contrôle des connaissances doivent comporter l'indication du nombre d'épreuves, de leur nature, de leur durée, de leur coefficient ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et la place respective des épreuves écrites et orales. L'ensemble de ce règlement doit être affiché dès son adoption, sur les lieux d'enseignement.

- ***UE en contrôle continu.***

Le contrôle continu permet d'évaluer les étudiants sur certains éléments constitutifs du semestre (épreuves écrites ou orales, TP, TD, exposés par exemple). Ce mode de contrôle est privilégié dans l'arrêté licence du 1er août 2011.

Lorsque le contrôle continu est intégral (lorsqu'il n'y a aucun examen terminal dans les modalités de contrôle de connaissance de l'élément constitutif), il consiste en un minimum de deux évaluations par élément constitutif. Le nombre d'évaluation peut être supérieur dans le cas d'un volume horaire

important de l'enseignement. Ces évaluations peuvent éventuellement être affectées de coefficients qui peuvent être différenciés dans un rapport variant de 1 à 2.

Pour les étudiants relevant du *régime spécial d'études**, et uniquement eux, l'étudiant devra signifier son choix de modalité d'examen; à savoir, soit de passer uniquement un contrôle terminal ou alors de participer à l'ensemble des examens en contrôle continu prévus dans l'UE ou l'EC comme les étudiants relevant du régime normal. (Des modalités particulières pourront être envisagées avec le ou les enseignants de l'UE).

● ***Régime spécial d'études**

● **Personnes concernées**

Les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau, les sportifs professionnels, les étudiants intégrés au pôle d'excellence des Pratiques Sportives (PePS) de l'Université de Bourgogne, les étudiants salariés, les étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, les étudiants chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants justifiant du statut national d'étudiant-entrepreneur, les étudiants en période de césure et les étudiants inscrits au titre de la formation continue peuvent bénéficier, dans le cadre de la réglementation en vigueur, d'aménagements spécifiques de leur scolarité et des modalités de contrôle des connaissances.

Concernant les étudiants salariés, deux cas de figure sont à distinguer :

- **Cas n°1.** Les étudiants salariés au moins 10h par semaine (ou 120h trimestre) justifiant d'un contrat d'un an (1^{er} octobre au 30 septembre).
- **Cas n°2.** Les étudiants salariés au moins 8h par semaine justifiant d'un CDD de 3 mois minimum ou d'un CDD d'un mois minimum et renouvelable dans le cadre d'un emploi à l'Université ou au CROUS.

Cas n°1 :

- L'étudiant bénéficie pleinement du régime spécial d'études.
- Lorsqu'un enseignement théorique est évalué en contrôle continu, les dates de CC (au moins deux) sont prévues et communiquées à l'étudiant salarié. Plusieurs cas :
 - l'étudiant peut réaliser les deux ou au moins deux CC, il est noté en CC;
 - l'étudiant réalise un seul CC parmi ceux prévus, sa note est complétée par le CT;
 - l'étudiant ne peut réaliser aucun CC, il est évalué par examen terminal.
- Lorsqu'un enseignement pratique est évalué en contrôle continu, l'étudiant salarié doit assister à au moins deux séquences d'enseignement pour être noté.
- Pour bénéficier de ces dispositions, l'étudiant doit en faire la demande écrite au responsable de promotion, au plus tard au moment des inscriptions pédagogiques.
- L'étudiant se verra communiquer par le service de scolarité, les règles d'obtention de la note (examen terminal à la place du ou des partiels en CC...)

Cas particuliers : les étudiants dont la situation viendrait à changer en cours de semestre pourront soumettre leur cas au responsable de promotion.

Cas n°2 :

- L'étudiant ne bénéficie pas du régime spécial d'études, il relève du régime normal.

Cas particuliers : les étudiants dont la situation viendrait à changer en cours de semestre pourront soumettre leur cas au responsable de promotion.

- **Formalités**

Pour bénéficier du « régime spécial » l'étudiant en fera la demande auprès du Directeur de la composante qui relaiera sur le responsable du diplôme dans le mois suivant la rentrée universitaire (ou toutes autres dates s'il s'agit d'un mandat électif). L'étudiant devra joindre les pièces justificatives dans les plus brefs à la scolarité en charge d'instruire son dossier.

- Les sportifs de haut niveau (MODALITÉS DU RÉGIME SPÉCIAL DES ÉTUDES DE L'ÉTUDIANT SPORTIF DE HAUT NIVEAU DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE) pourront être dispensés d'assiduité aux travaux dirigés et aux travaux pratiques sur présentation d'une convocation à un entraînement ou une compétition.
- Pour les examens en CC, le régime des sportifs de haut niveau s'aligne sur celui des salariés (Cf Cas °1 ci-dessus). L'entraînement n'est pas un motif d'absence justifié au CC.
- En cas d'absence justifiée (**uniquement stage national ou compétition**) à une/aux épreuves des deux sessions d'examen, une épreuve supplémentaire sera organisée à leur intention.
- Les étudiants élus dans l'un des conseils de l'université ou de son UFR bénéficieront du même régime que les salariés sur présentation d'une convocation à une réunion de l'un desdits conseils.
- Les étudiants handicapés ne seront pas dispensés ni de contrôle continu, ni d'assiduité aux TP-TD. Ils bénéficieront de dispositions spéciales concernant les examens, en particulier en termes d'accessibilité aux locaux, d'installation matérielle de la salle d'examens et de temps majoré.

■ ORGANISATION DES STAGES

Stage : durée (8 semaines **minimum**) et mémoire

La recherche de la structure d'accueil est une démarche personnelle de l'étudiant. Le responsable de la formation valide le choix de la structure et celui du thème et de la problématique du stage.

Le suivi du stage est assuré conjointement par un enseignant ou un enseignant-chercheur (tuteur universitaire) de la formation, et un professionnel (tuteur professionnel) qui accueille et sert de référent à l'étudiant.

Le stage sera évalué à partir d'un mémoire de stage contextualisé et d'une soutenance orale devant un jury composé d'enseignants et de professionnels. Une attestation de stage signée et appréciée par la personne ressource accueillant le stagiaire devra figurer **obligatoirement** dans le rapport.

L'objectif du mémoire vise à avoir une réflexivité plus importante de l'expérience acquise au cours du stage. Sa réalisation permet en effet d'une part, l'utilisation de concepts permettant de situer et d'analyser les interventions du stagiaire, et d'autre part, de proposer des résolutions de problèmes. Le mémoire donnera lieu à une soutenance qui vise à cerner les relations construites par l'étudiant entre les aspects théoriques et pratiques. Cette soutenance se fera en présence d'universitaires et de professionnels.

Projet tutoré : 48h

Le projet tutoré est construit dans une logique d'alternance, c'est-à-dire de construction de compétences à partir de situations réelles de travail. Elle implique donc nécessairement au moins deux partenaires : le centre de formation et l'entreprise. La définition des séquences est effectuée grâce à un travail commun entre les formateurs du centre et les tuteurs en entreprise. La fonction tutorale est bien sûr déterminante dans ces démarches. Dans l'entreprise, elle intègre l'accueil de l'apprenant dans la structure, l'accompagnement et la transmission de compétences, l'évaluation de l'apprenant... A l'université, elle se

défini autour de l'exploitation des situations, l'aide au repérage des compétences mises en œuvre, le lien avec les connaissances....

Précisément, la mise en place du projet tutoré s'effectue de manière continue tout au long de la formation. Il se définit relativement à des situations d'apprentissage en activités identifiées (problèmes à résoudre et à analyser). D'une durée de 48 heures, il aura pour objet de renforcer les compétences du stagiaire dans un des thèmes suivants par exemple (liste non exhaustive) : création de produits, nouvelles technologies de la communication, organisation d'évènements... Certaines années, le sujet du projet tutoré est imposé par le responsable pédagogique en fonction des thèmes proposés par certains prestataires de services partenaires de la formation. Dans ce cas, le sujet est donné au début de la formation (septembre).